CGT FSM

Courrier Confédéral

Bulletin d'information du Bureau Confédéral

SOMMAIRE

p.	1	POUR UN GRAND PREMIER MAI **Déclaration de la CGT 9/3/92**
p.	2	ELECTIONS PRUD'HOMALES *** Rapport à la CE de mars de B. Vivant**
p.	10	*** Phase d'inscription**
p.	15	*** Quelques dates importantes à retenir**
p.	16	ETATS GENERAUX DE L'EMPLOI **A l'offensive à tous les niveaux**
p.	18	DECLARATION DU BUREAU CONFEDERAL SUR LE DEVENIR DE LA FILIERE MARITIME

N° 1 - 10 mars 1992 - nouvelle série

Directrice de la publication : Lydia Brovelli, 263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX
N° Commission paritaire 1830 D 73 - prix 3,60 F.

DECLARATION DE LA CGT - Montreuil le 9 mars 1992

POUR UN GRAND PREMIER MAI

Les travailleurs, salariés, précaires, sans emploi, retraités, ont besoin d'un grand 1er Mai 1992.

Ils ont besoin d'un 1er Mai qui exprime avec force leurs aspirations, leurs besoins, leurs revendications et aussi leurs propositions pour une société plus juste, plus humaine.

Ils ont besoin d'un Premier Mai qui affirme puissamment leur refus de la division, leur condamnation sans appel de tous les racismes, de toutes les xénophobies, de toutes les intolérances.

Le Premier Mai, c'est la journée du Travail,

mais le travail devient un luxe qu'il faudrait payer en acceptant toutes les régressions sociales.

Le chômage exerce une pression dramatique sur les salaires, les statuts et conventions collectives, les conditions de travail, la santé et la protection sociale. Il est à la racine de la déstructuration sociale, drogue, délinquance, marginalisation.

L'emploi est donc un objectif de lutte prioritaire des travailleurs et de la grande majorité de la population française. Il marquera avec force ce 1er Mai 1992.

Le Premier Mai, c'est l'expression des revendications.

A tous les niveaux, les salaires sont attaqués, le SMIC est à la traîne, la précarité se développe, les conditions de travail se dégradent, la protection sociale, les retraites, les services publics sont l'objet d'attaques et de menaces incessantes.

Travailler la nuit, travailler le dimanche, voilà les "perspectives" ouvertes par les patrons et le gouvernement. C'est la régression sur toute la ligne.

Le Premier Mai, c'est la journée de l'union et de la solidarité des salariés

Les ferments de division entre les travailleurs sont multipliés par la crise et les activismes politiques. Les salaires des jeunes sont opposés aux retraites, les femmes aux hommes, au nom d'une conception fausse de l'égalité, les précaires aux emplois permanents, les chômeurs à ceux qui ont du travail, les militants syndicaux aux autres salariés.

Les immigrés sont les plus fortement visés et servent de boucs-émissaires.

La montée des périls du racisme, de la xénophobie et, plus généralement, des intolérances, appelle une réaction de haut niveau qui soit une condamnation sans appel. Individuellement et collectivement, les travailleurs doivent contribuer à extirper les racines de cette maladie honteuse qu'est le racisme à l'entreprise, dans les bureaux, dans les services, dans les cités, partout en France.

Le 1er Mai est historiquement la journée des travailleurs parce que c'est l'histoire des luttes ouvrières, des conquêtes sociales dont nous bénéficions aujourd'hui.

C'est aussi la riche histoire de la solidarité de lutte entre les travailleurs du monde entier.

L'histoire du 1er Mai est profondément marquée de l'empreinte de la CGT parce que le 1er Mai est associé dans l'esprit des salariés à la défense de leurs intérêts, à l'expression de leurs besoins, à l'affirmation de leurs revendications.

Le 1er Mai 1992 doit être l'occasion du grand rassemblement unitaire des travailleurs, exprimant leur volonté d'union pour la défense de leurs intérêts communs, pour le progrès social et la solidarité.

RAPPORT A LA C.E. CONFEDERALE DU 5 MARS 1992 PRESENTE PAR BERNARD VIVANT, SECRETAIRE DE LA C.G.T.

LES ELECTIONS PRUD'HOMALES

Dans 9 Mois, le 9 Décembre 1992, vont se dérouler les élections prud'homales. La campagne électorale qu'il convient de construire et de mener, constitue un champ d'expérience à l'échelon du pays, de la mise en oeuvre des orientations, décisions du 44e congrès.

Elle nous fait obligation de déployer notre démarche sans retard, avec audace, pour présenter aux salariés une organisation syndicale ouverte où la démocratie, l'indépendance, la responsabilité données aux syndiqués sont devenues réalité et pratique quotidienne. Une organisation syndicale qui ne veut pas seulement demander leur voix aux salariés, mais les responsabiliser en leur proposant les moyens de défendre leurs intérêts, leurs droits, celui de pouvoir se défendre en permettant à chaque syndiqué d'être auprès des salariés qui l'entoure, le meilleur agent du vote et de l'adhésion CGT.

Ces élections prud'homales peuvent être un moyen extraordinaire de traduire dans la réalité de notre activité syndicale, les potentialités considérables qui ont marqué si fort le 44e congrès et dont nous avons dégagé les enseignements à la précédente commission exécutive confédérale.

Aux conditions bien évidemment de se donner les moyens de faire ce que l'on a décidé, en particulier en matière de compte-rendus dynamiques du congrès.

Disposer des orientations du 44e congrès, rend inédite la campagne électorale de ces élections prud'homales.

Cela ne veut pas dire que l'expérience acquise en 87 à l'occasion des précédentes élections est à mettre au panier, mais à dimensionner, à inscrire dans notre démarche actuelle.

C'est donc un atout essentiel, mais que nous allons utiliser avec des forces moindre qu'il y a 5 ans.

C'est dire que notre ambition de faire aussi bien et mieux en terme d'audience pour la CGT ne se concrétisera qu'à la condition de déployer avec une efficacité plus grande, toutes nos potentialités.

Aujourd'hui, nous ne disposons pas de trop de temps. Pour les raisons liées à la préparation du congrès, un retard a été pris dans la mise en oeuvre d'une animation nationale de la nécessaire campagne électorale, qui suppose unité sur la base de grands axes communs à toute la CGT.

Pourtant, il serait inexact de considérer que rien n'a été entrepris durant les derniers mois par la direction confédérale et les organisations de la CGT, particulièrement les unions départementementales, les unions locales pour faire face aux échéances prud'homales.

La confédération est intervenue à plusieurs reprises auprès du gouvernement pour s'opposer à sa volonté de réduire le nombre de conseils de prud'hommes, ou le nombre de conseillers, ou encore pour exiger l'inscription automatique des chômeurs à partir des ANPE...

A plusieurs reprises, le bureau confédéral a alerté les organisations à ce propos.

Et puis, chaque organisation a sa propre capacité d'initiative, et c'est heureux.

Si tout n'a pu être obtenu en matière d'inscription, puisque les chômeurs par exemple devront s'inscrire individuellement, des succès non négligeables et qu'il convient de valoriser, ont été acquis en matière de nombres de conseils de prud'hommes. L'objectif gouvernemental était d'en supprimer 50, à ce jour, il oscille entre 9 et 12.

Ce que nous disent nos U.D. consultées est également encourageant. La grande majorité d'entre elles ayant d'ores et déjà élaboré des plans de travail.

C'est dire que pour le moins, nous ne partons pas de rien, nous ne débutons pas la campagne électorale, elle est en marche.

Ce qui est vrai, c'est qu'elle a besoin de cette dimension nationale qui permette d'engager toute la CGT.

Encore une remarque sur les atouts dont nous disposons. Nous avons, avec l'activité de nos conseillers, un bilan considérable au bénéfice des salariés.

Des sommes d'argent importantes récupérées, des licenciements annulés, et phénomène qui a tendance à s'amplifier, une intégration de la juridiction prud'homale comme élément du rapport des forces dans une multitude de luttes. Je ne veux citer ici que deux d'entre-elles, mais qui ont eu en leur temps une dimension nationale : les 10 de Renault ou ceux de chez Findus.

Et puis j'en rajoute une d'actualité : les chantiers de la Ciotat qui viennent de faire condamner TAPIE à verser 2.000.000 de francs pour non respect d'engagements pris.

Les enjeux

Cela dit, les enjeux de ces élections sont considérables. Avec le report des élections des administrateurs salariés des caisses de sécurité sociales, les élections prud'homales constituent aujourd'hui, le seul test national qui permet de mesurer la représentation des organisations syndicales.

En 1987, la CGT avait obtenu 36,35 % des voix, la CFDT, 23,05 %, Force Ouvrière, 20,50 %, la CFTC, 8,30 %, la CGC, 7,44 %. Il y avait 12.315.041 inscrits, 5.625.872 votants, soit 45,68 %

Nous avons considéré ce résultat, à juste titre, remarquable, il était marqué par un léger tassement de notre audience (- 0,4 %) globalement, avec un gain de 1, 6 % dans la section encadrement, indiquant qu'il n'y avait pas de fatalité sociologique à ce que la CGT voit son audience se réduire parmi les ICTAM, validant de fait notre choix de syndicalisme spécifique à l'UGICT.

Nous qualifions en même temps le fort taux d'abstentions de phénomène très préoccupant.

En 1992, le pourcentage de votants, le score réalisé par la CGT seront les résultats qui compteront et que chacun attendra et analysera. Ils seront la marque d'un rapport de force à l'échelle du pays.

Ces élections vont se dérouler dans une période où le syndicalisme vit une dure crise dont nous avons dégagé les raisons au 44e congrès.

Les adversaires du syndicalisme font feu de tout bois pour tenter de porter un coup fatal au syndicalisme revendicatif, de masse, de classe, démocratique, indépendant, et le remplacer par un syndicalisme institutionnel d'accompagnement, pour disent-ils, faire contre poids au patronat, c'est-à-dire d'essayer de rendre un peu moins dure l'exploitation, tout en acceptant les choix économiques et sociaux rétrogrades.

Cette volonté n'est pas qu'un sujet de débat. Elle est marquée d'actes concrets, qui vont du licenciement massif des militants, aux tentatives d'inclure les syndicats dans les stratégies des entreprises, en supprimant en passant certaines institutions représentatives, en instaurant le chèque syndical comme à AXA...

Le tout, argumenté de discours patronaux, ou gouvernementaux dénonçant les syndicats de n'être plus représentatifs.

Tout cela est un ensemble qui milite pour une relance forte de l'élaboration avec les syndiqués et les salariés des droits syndicaux plus étendus, de droits pour l'activité syndicale au bénéfice de tous les salariés, tel qu'il est indiqué dans le document repères revendicatifs.

A cet enjeu, s'en ajoute un autre, celui de la légitimité de l'institution prud'hommes.

Elle est unique en Europe, avec des juges élus par les salariés. Ce n'est pas du goût des promoteurs de Maastricht. Il y a lieu d'être inquiet, quand une nouvelle fois, le conseil d'état impose la prédominance des directives européennes sur la loi nationale.

J'ai indiqué précédemment, ce que les prud'hommes apportaient aux salariés comme résultat dans la défense de leurs droits. Ils sont un acquis social important, qu'il est possible de perfectionner, la CGT a fait des propositions précises. Elles devront être présentes dans la campagne électorale.

Il est vrai que tout est fait pour dévaloriser l'institution prud'homale. Les tribunaux prud'homaux seraient inefficaces, pour qui ? parce que les juges salariés manqueraient de formation, l'idée avancée, mettre en place des juges professionnels auprès desquels les représentants des salariés ne seraient que de simples assesseurs. C'est l'échevinage.

Aux vues de ces quelques rapides rappels, chacun mesure les risques que feraient peser sur l'institution, un taux de participation trop faible.

Gouvernement et Patronat ne se contentent pas là non plus de discours.

J'ai fait état des tentatives de suppression des conseils qui auraient pour conséquence d'éloigner les salariés de la juridiction. Il convient d'y ajouter la tentative de transferts de sièges d'une section à une autre, afin de tenter de réduire le nombre de conseillers CGT.

Au niveau des inscriptions, j'ai fait état de ce que l'on peut appeler le parcours du combattant réservé aux chômeurs désireux de voter. (en 87, 200.000 chômeurs seulement s'étaient inscrits). Pour les autres salariés, l'exigence de transparence est battue en brèche par des dispositions qui limitent les possibilités aux organisations syndicales et aux conseils municipaux de pouvoir sérieusement vérifier les listes d'électeurs salariés qui seront dressées par les employeurs.

L'inscription dans la section encadrement va être l'objet d'une bataille particulière. D'un côté on va essayer d'entretenir la confusion entre employeurs et cadres dirigeants et de l'autre on va tenter d'éliminer de cette section les agents de maîtrise comme cela s'est fait en 87, en particulier à E.D.F. et à la S.N.C.F. ces deux opérations ayant pour objectif d'affaiblir la CGT dans cette section.

Cette remarque me conduit à attirer l'attention sur une dimension non plus nouvelle, mais qui s'est amplifiée depuis 1987, la modification du tissu social dans notre pays, avec plusieurs aspects, la poursuite de la "pmisation", la précarisation, l'augmentation du chômage... ainsi que l'augmentation du nombre de techniciens, de cadres, ainsi que des secteurs de service, avec les modifications que cela entraînera pour le poids respectif des différentes sections prud'homales.

Ces élections seront un bon moyen pour inventorier la réalité du salariat de chaque département et localité.

Cela s'accompagne de retards dans la publication des documents officiels qui fait qu'à 4 semaines de l'ouverture des inscriptions, les décrets ne sont pas parus, que le travail en cours est réalisé sur la base de projets de circulaires.

Cette situation, si elle nous donne des possibilités pour continuer à faire pression avant la publication des textes officiels, conduit, si nous n'y prenons garde, à de l'attentisme.

Or, si les textes officiels ne sont pas publiés, le gouvernement sur la base de ses objectifs travaille. Martine AUBRY vient de s'adresser aux employeurs, sur le thème "employeurs, le succès des élections prud'homales commence par vous", "Une justice élue n'existe que par ses électeurs, inscrire, c'est déjà voter". Mais rien à l'adresse des salariés pour leur donner les moyens de vérifier leur inscription.

Tout indique également une autre manoeuvre. A nos demandes d'instaurer dans les médias, en particulier publics, une expression des organisations syndicales représentatives, type de ce qui se fait pour les élections politiques, il nous est apposer un refus sous prétexte qu'il y aura eu en 92 justement, plusieurs de ces élections et que de telles dispositions pourraient lasser les téléspectateurs, sans commentaires.!

Par contre, le gouvernement demande le concours des organisations syndicales pour réaliser un clip, pour disent-ils lutter contre l'abstention, louable ! mais quelle efficacité, si les organisations syndicales ne peuvent dans les médias, expliquer en toute liberté et indépendance, les raisons des votes.

Ne faut-il pas voir dans cette opération, une tentative de banalisation du rôle des organisations syndicales dans l'institution prud'homale.

Cela me conduit à attirer l'attention sur des sollicitations venant d'U.D. CFDT pour des initiatives communes sur le même thème de la lutte contre l'abstention.

Sans refuser les possibles interventions unitaires pour exiger tous les moyens permettant aux salariés de voter, il nous faut éviter la confusion des genres, qui passeraient sous la table les responsabilités gouvernementales et patronales, ou ne lieraient pas vote et démarche revendicative.

Quels axes de campagnes proposés.

Il ne s'agit pas nationalement d'encadrer les initiatives, mais au contraire, en leur donnant une cohérence nationale, de déployer tout notre potentiel, permettant à chacune de nos organisations, U.D., fédérations, UGICT, unions locales, syndicats, de décliner à partir de leur propre réalité les thèmes de notre campagne.

Dans ce sens, la préparation et la tenue du congrès national de l'UGICT en sera un grand moment.

J'indique encore que nous devons avoir une conception évolutive, dans son rythme et dans sa forme, de notre campagne, en lien avec les moments forts qui sont autant d'étapes qu'il ne faut pas griller, inscriptions, candidatures, votes, au risque de se tromper de cible.

Bien entendu, notre campagne ne peut être que dictée par les choix du 44e congrès.

C'est un enjeu de la mise en oeuvre du 44e congrès.

Nous proposons donc de nous efforcer de développer notre campagne sur les bases d'une démarche revendicative partant des besoins des salariés, dans une pratique démocratique avec une participation forte des syndiqués.

Une campagne revendicative qui s'appuie sur les besoins des salariés dans leur diversité. Besoin de droits, besoin de défendre ses droits, d'en acquérir d'autres, donc de défendre l'institution prud'homale qui en est un des éléments. Besoin d'une CGT plus forte en audience, en nombre de conseilles de prud'hommes, en forces organisées pour imposer la réponse aux besoins des salariés

C'est dire que notre campagne ne peut être efficace que si elle est en lien permanent avec les préoccupations quotidiennes des salariés, salaires, emplois, conditions de travail, quel que soit le moment où le thème revendicatif qui prévaut. Nous avons sûrement, dès maintenant, à lier prud'hommes et les problèmes d'actualité que sont le travail de nuit, les états généraux de l'emploi... Les prud'hommes ne sont pas quelque chose à part du combat syndical quotidien, ou d'extérieur. Encore faut-il faire vivre cela en permanence. Et puis l'activité des conseilles prud'hommes CGT valide l'idée d'un syndicalisme qui est utile, qui gagne.

Positionner de telle manière notre campagne, suppose de partir des réalités, de ce qu'ont les salariés dans la tête, en mesurant la diversité d'approche du vécu des uns et des autres.

Construire la revendication prud'homme, donc le vote CGT dans une entreprise où la CGT est présente, mais où l'utilisation des prud'hommes dans la construction du rapport de forces n'est pas encore perçue, n'est pas identique à la construction revendicative pour des salariés d'une entreprise sans organisation syndicale qui n'ont les prud'hommes que comme unique recours, mais individuel.

Il y a bien différence de perception de l'utilité des prud'hommes pour un salarié qui dispose de garanties sociales à faire respecter, et celle d'un salarié précaire qui a le sentiment de n'avoir aucun droit, pour ne pas développer à propos du chômeur, qui lui, a le sentiment d'être exclu du monde du travail.

Quelle approche pour un cadre qui bien souvent est face à un individualisme forcené.

Sur la base d'une ligne générale, c'est à un effort de diversification de notre campagne qu'il faut nous atteler.

Cela ne conduit pas à ce que les organisations de la CGT, délèguent leurs responsabilités d'impulsion, d'animation, aux syndicats et sections syndicales, mais que chacun, à son niveau, apporte sa contribution à cette démarche, en prenant appui sur l'efficacité des conseils de prud'hommes, qu'il convient de valoriser. A ce propos, un grand effort de compte-rendus de mandats auprès des salariés, doit être entrepris avec l'esprit de la campagne, en indiquant également les propositions CGT du document repères revendicatifs comme autant d'éléments à mettre en débat pour construire cette démarche revendicative.

Le syndiqué au coeur de cette campagne

Une campagne construite, animée pour faire du syndiqué l'acteur, le créateur de la vie syndicale CGT, pour la construction du syndicalisme dont les salariés ont besoin.

Pour aller à cela, le syndiqué à besoin d'être informé, de prendre le temps de la discussion, de pouvoir décider !.Là aussi, pas de raccourci. Il ne sera acteur dans la campagne que dans la mesure où il est associé aux décisions qui la soustende. Cela nous ramène naturellement aux compte-rendus du 44e congrès avec eux.

La place des syndiqués, c'est bien entendu, poser en grand dans nos rangs et vers les salariés, les questions de la syndicalisation en lien avec le vote CGT. En rappelant que nous ne nous adressons pas aux salariés afin qu'ils votent pour la CGT en leur disant ensuite nous vous défendrons, mais voter CGT pour qu'ensemble nous soyons plus forts et tout naturellement pour argumenter sur le nécessaire renforcement de la CGT.

Nous gagnerons les élections avec les syndiqués en créant les conditions de leur rayonnement dans leurs entreprises, déjà. C'est là où nous sommes présents que nous assurerons nos résultats.

En même temps, ce rayonnement est à réaliser hors de son propre lieu de travail, dans sa famille, dans son entourage.

Nous avons beaucoup à gagner à donner cette image d'une CGT où chacun joue son rôle, avec des adhérents parfaitement impliqués dans leur environnement.

Cette campagne concerne toute la CGT, ceux qui sont dans les secteurs qui votent, mais également les autres. C'est vrai aussi pour les retraités, et pas dans une démarche de solidarité ou d'aide, mais sur la base d'un engagement, pour ensemble relever le défi des enjeux de ces élections qui, au bout du compte, concernent tous les salariés.

De telles orientations renforcent l'exigence d'une impulsion soutenue dans la remise du FNI 92, dans des initiatives de renforcement, le collectage des cotisations, leur placement à toutes les structures de la CGT. Quelle crédibilité aura notre démarche démocratique avec les syndiqués, s'ils ne disposent pas dans les plus brefs délais de leur FNI 92. A ce propos, les paiements enregistrés à la confédération ne contredisent pas ceux donnés à la précédente C.E.

Elles nous conduisent également à attirer fortement l'attention sur les élections professionnelles.

Nous avons en 87 souligné le lien direct entre des bons résultats dans les élections professionnelles et les bons scores aux élections prud'homales. Je n'éprouve pas le besoin de développer ici ce lien, mais cela nous amène à une exigence, un suivi plus précis des élections professionnelles des mois qui viennent pour de vraies campagnes électorales, d'autant que les résultats de 1991 en notre possession, outre qu'ils marquent des difficultés réelles à se les procurer au niveau confédéral , indiquent un tassement de l'audience de la CGT, plus marqué dans les grandes entreprises.

Nous proposons en la matière, un effort conséquent pour la remontée des informations, et l'engagement de la direction confédérale pour un suivi effectif de cette dimension de notre activité qui devrait être repris dans les fédérations et unions départementales.

Ces orientations nous permettent et nous obligent à porter attention à la période des inscriptions sur les listes électorales prud'homales qui se déroulent du 1er avril au 5 Mai.

Cela devrait être un premier moment fort pour l'engagement des syndiqués pour, d'une part qu'ils vérifient leur inscription sur les listes auprès de leurs employeurs et qu'ils contribuent à ce que les salariés qui les entourent fassent de même. Vérifier son inscription, c'est en quelque sorte déjà voter. Le faire à l'initiative de la CGT, est un bon point pour le vote CGT du 9 Décembre.

Ne pourrait-on pas imaginer également que les syndiqués de la CGT qui côtoient des chômeurs, les aident à faire la démarche d'inscription, que ces mêmes syndiqués qui côtoient aussi des salariés travaillant dans des entreprises sans syndicat CGT, contribuent à ce que ceux-ci vérifient leurs inscriptions. En même temps ils peuvent parler de la syndicalisation, et en quelque sorte parrainer d'une manière originale.

Pour cela, il faut leur en donner les moyens. La confédération impulsera, mais chaque organisation devrait réfléchir aux dispositions à prendre, aux supports à fournir pour aller dans ce sens.

Autres grands moments qui supposent l'implication des syndiqués, l'élaboration des listes de candidatures des conseillers prud'homaux. Nous proposons de nous efforcer de ratifier les listes dans les départements, sous les formes démocratiques adaptées, avant les congés, afin de disposer des candidats dès la rentrée des congés pour mener la campagne pour le vote (Date limite du dépôt des listes, aux alentours du 10 Novembre).

Nous devons apporter une attention particulière dans les choix des candidatures. Les syndiqués doivent pouvoir dire leur mot, ils doivent pouvoir faire acte de candidature s'ils le souhaitent. Bien entendu, là aussi l'organisation syndicale à le devoir de fournir les éléments de connaissance qui permettent aux syndiqués de décider en connaissance de cause.

Sans rentrer dans les détails, les candidats, comme le dit J.Claude POITOU dans son livre "les prud'hommes" devront être des militants qui deviennent des juges tout en restant des militants, en mêlant expériences et renouvellement, en veillant au rajeunissement, à la féminisation, à la diversité des catégories, dans une politique de cadres qui associent dans la réflexion les unions départementales, les fédérations, les unions locales.

Elaborer nos candidatures démocratiquement, au grand jour, c'est-à-dire en portant à la connaissance des salariés, ne serait-ce pas une bonne image à donner de la CGT parfaitement en phase avec notre 44e congrès.

Toute cette démarche vise à nous déployer sur chaque lieu de travail. Toutes les structures, les organisations, les directions de la CGT se doivent d'y contribuer. C'est particulièrement vrai pour la C.E. confédérale et pour le bureau confédéral, qui dans cette affaire ont la responsabilité nationale de conduire la campagne sur les orientations choisies.

Dans cette démarche, les unions locales vont jouer un rôle majeur, pour déployer toutes nos forces au contact du plus grand nombre de salariés. Les unions locales bien commun de toute la CGT.

Deux autres grandes questions sont à traiter pour des décisions de la C.E. Il s'agit des aspects de communication et des aspects financiers.

En ce qui concerne notre communication. Elle a bien entendu pour objectif de soutenir la démarche choisie, favoriser le débat avec les salariés, l'engagement des syndiqués, poser avec force les enjeux de la syndicalisation, l'affirmation des propositions et prises de positions de la CGT

Elle doit coller au terrain, prendre appui sur le vécu des salariés. Elle ne peut être que diversifiée.

Il lui faut aussi une unité, une cohérence. Aussi nous proposons l'élaboration d'un logo qui pourrait être prêt la deuxième quinzaine d'Avril, à reprendre sur tous nos supports, nationaux, locaux, d'entreprises.

Nous pourrons également envisager l'utilisation des panneaux publicitaires (4M X 3M) en fonction des impératifs de la campagne, des réalités locales, donc par une formule imposée, mais dès maintenant s'y préparer y compris en terme de recherche de panneaux publicitaires pour faire face à toutes les éventualités.

Un grand travail d'impulsion national sera à conduire pour fournir maquettes, projets de tracts ou autres supports à nos syndicats et collectifs locaux. Devraient être associées à cette impulsion les fédérations pour bien faire le lien avec la démarche revendicative quotidienne. D'autres supports sont à réfléchir, vidéo, affiches.. Nous sommes preneurs d'idées.

Bien entendu, le support de la Vie Ouvrière, d'Options, de la tribune, du Peuple, sont essentiels et devront trouver leur place originale et surtout être utilisés pleinement par nos organisations.

Nous envisageons un support unique pour assurer le lien entre la direction confédérale, nos organisations, les collectifs locaux qui pourra être soit le courrier confédéral, soit le "En Direct".

Ce support vise à donner toutes les informations utiles. Il pourrait également être un lien d'échanges d'expériences.

Et puis, nous avons également à prendre des initiatives publiques.

Dans l'immédiat, interpeller le gouvernement pour exiger transparence et démocratie pour ces élections, en particulier en ce moment pour l'inscription automatique des chômeurs, les possibilités de contrôle des inscriptions par les organisations syndicales, ou le libre accès des organisations syndicales aux médias durant la campagne.

Nous pourrions également sur cet aspect, intervenir auprès du conseil supérieur de l'Audiovisuel.

Et puis, ne devons-nous pas exiger du temps, des libertés pour nos militants, les syndiqués, les salariés sur le lieu de travail pour une pratique démocratique réelle à l'occasion de ces élections, avec la possibilité aux salariés, à nos organisations de faire venir sur les lieux de travail, les candidats, les dirigeants des organisations syndicales.

Mais cela ne verra le jour que si ces exigences sont traduites en revendications portées par les salariés.

En plaçant la barre de cette manière, ne donnons-nous pas l'image là aussi, de la CGT telle que nous avons décidé de la construire ?

Dans les départements, les régions, se servir de la presse régionale pour des bilans d'activité, faire connaître nos propositions en utilisant nos présidents de conseils ou des conseillers. La direction confédérale pourrait participer à de telles initiatives.

La manière de concevoir le financement de la campagne est directement lié avec notre volonté d'y inscrire de manière dynamique les syndiqués et de s'adresser largement aux salariés.

De cela, découle un impératif absolu, lier deux questions vitales: la rentrée régulière des cotisations et des FNI, un auto-financement par des ressources exceptionnelles des dépenses de la campagne prud'homale.

Sur ces bases, nos proposons l'élaboration d'un support central : outil des syndiqués pour s'adresser aux salariés, PIN'S ou CLIP (Broche) qui semble en l'état actuel le meilleur support. Si l'idée était retenue, il reste à réfléchir à son thème en lien avec le logo.

Et compte-tenu de l'ampleur des besoins financiers, un seul support national fusse-t-il bien fait, ne pourra couvrir tous les frais. Il n'est donc pas question de fermer les initiatives, d'autant que certaines unions départementales n'ont pas attendu pour élaborer des supports.

Cela étant, il serait surement judicieux que le support national joue le rôle fédérateur. Cela sera utile pour engager toute la CGT, et pas seulement les structures de proximités sur lesquelles le poids de la campagne va beaucoup peser.

Il nous faut aussi convenir que les gains de la vente du support doivent favoriser le plus près du lieu de travail en fonction des engagements financiers, les U.D., unions locales et syndicats.

C'est avec ce même objectif que peuvent être prises les initiatives de financement au plus près des réalités.

Nous proposons dans ce domaine financier, une impulsion, un effort de coordination de la part de la direction confédérale pour faire connaître, pour bien inscrire la dimension financière dans la démarche et non comme la question alimentaire. Là encore nos publications devront y veiller.

Pour conduire cette campagne, le bureau confédéral propose de s'adjoindre un collectif national, chargé de donner à la direction confédérale, les éléments de connaissance, dans tous les domaines concernant ces élections, de lui faire des propositions, d'harmoniser le travail des différents secteurs impliqués, et bien entendu, de participer à la mise en oeuvre des décisions prises par elle.

Le collectif pourrait être composé de la manière suivante, traduction concrète des axes de la campagne :

Les secteurs : Libertés, Droit Action Juridique, Organisation, Coordination du Bureau Confédéral, Communication, Politique Financière, Politique revendicative, Luttes, Comité National des Chômeurs, C.C.E.O., Immigration, C.C.J., l'U.G.I.C.T.,

Les fédérations : des métaux, Energie, Commerce, Transports, Organismes Sociaux, Agroalimentaire,

L'U.R.I.F., des unions départementales, des unions locales, la Vie Ouvrière, un président de conseil de prud'hommes.

Collectif qui se réunira tous les 15 Jours sous la responsabilité de Bernard VIVANT.

Pour préparer le travail de ce collectif, un collectif plus restreint composé des secteurs organisation, Droit Liberté Action Juridique, coordination du Bureau Confédéral, communication, politique revendicative et lutte, politique financière, UGICT, sera mis en oeuvre.

Il est clair, que ce collectif confédéral, ne réduit en rien les responsabilités de la commission exécutive collectivement ou individuellement pour chacun de ses membres. Nous proposons dans cet esprit, qu'à chaque C.E., nous fassions le point du déroulement de la campagne.

L'efficacité de la mise en place de collectifs électoraux au plus près des salariés, n'est pas à démontrer, collectifs de quartiers, collectifs de zones industrielles, collectifs de concentrations verticales ou horizontales, de zones commerciales, sont à mettre en place ou à multiplier.

En 1987, 2.092 collectifs avaient vu le jour et avaient permis, entre autre, de parrainer 5.741 entreprises .

Nos ambitions en la matière peuvent être plus importantes, tout en considérant, je le répète, que notre base de déploiement en direction des lieux de travail sans présence de la CGT, c'est bien entendu, là où nous existons, c'est là que nous gagnerons nos syndiqués à s'engager et les salariés qui nous font confiance ou qui nous côtoient, au vote CGT, en premier lieu.

Bien entendu, les unions locales sont la charnière de ce dispositif.

C'est en se donnant les moyens, à ce niveau que nous irons vers une campagne la plus diversifiée possible, en prenant en compte les modifications intervenues, la réalité du corps électoral.

C'est dans cet esprit qu'avec les fédérations, il conviendra de décider de l'utilisation judicieuse des possibilités de détachement, avec une vue lucide des enjeux, 1/4 des inscrits se trouvent en région parisienne, 15 U.D. font près de 50% du corps électoral. J'indique cela parce que nous serons conduits à des choix, qu'il nous faudra assumer ensemble.

S'il est indispensable de mettre l'accent sur les collectifs locaux, il est néanmoins nécessaire de mettre en place au niveau des départements, des circonscriptions électorales, des fédérations, des collectifs qui permettent d'assurer les coordinations, les impulsions nécessaires à ces niveaux, alimenter les collectifs locaux.

Cela suppose que très rapidement, les prud'hommes soient à l'ordre du jour des organes de direction des unions départementales et des fédérations.

J'indique également que nous proposons d'organiser des réunions des secrétaires à l'organisation par région, des responsables propagande-communication des fédérations, U.D. nationalement, et également par région, des responsables à la politique financière.

Voilà pour les grands axes, les dispositifs pour conduire cette importante campagne soumis à la discussion.

J'ai laissé dans l'ombre des éléments, tels le calendrier détaillé des divers stades de l'élection ou encore du dispositif informatique lié entre autre à la soirée électorale. Ces éléments vous seront fournis par notes.

Nous nous proposons l'édition d'un courrier confédéral qui reprendrait le rapport, accompagné des apports issus de la discussion, des indications concrètes sur les inscriptions et sur d'autres dispositions, des informations du secteur communication, du secteur politique financière...

Chacun le mesure, les enjeux sont considérables, mais avec les potentialités révélées au 44e congrès, la CGT a vraiment les moyens de relever le défi.

ELECTIONS PRUD'HOMALES : PHASE D'INSCRIPTION

Les Décrets et circulaires portant sur la carte des conseils de prud'hommes, les effectifs des conseils, l'organisation des élections ne sont toujours pas parus.

Des projets toujours susceptibles de modifications sont connus, nous sommes obligés, compte tenu du calendrier prévisible, de fournir dès maintenant un certain nombre d'informations même s'il n'est pas absolument sûr qu'elles ne changeront pas sur quelques points.

QUI EST ELECTEUR ?

Pour être électeur, il faut être :

- salarié à la **date du 31 mars 1992**

ou
- salarié involontairement privé d'emploi à la même date
- avoir 16 ans accomplis au 31 mars
- jouir de ses droits civiques
- être inscrit sur la liste électorale prud'homale.

La qualité de salarié peut ne pas être toujours simple à apprécier. La multiplication des formes de contrat lié au développement de la précarité va être une source de difficultés exigeant une grande vigilance.

Pratiquement toutes les formes de contrat permettent l'inscription.

Contrat d'apprentissage, contrat d'orientation, contrat de qualification, contrat de mission formation qualification, contrat d'adaptation, contrat de mission formation adaptation, contrat de retour à l'emploi, contrat emploi solidarité, contrat local d'orientation.

Seules les CAT Centre d'Aide par le Travail pour les handicapés sont exclus du champ d'inscription.

COMMENT EST PREPAREE L'INSCRIPTION ?

Les employeurs ont l'obligation de déclarer leurs salariés en vue de leur inscription sur la liste électorale arrêtée par le Maire. Indépendamment de la mauvaise volonté qu'ils peuvent mettre dans le respect de cette obligation, il est évident que les erreurs et omissions risquent de concerner plus fréquemment les catégories de salariés marginalisés dans l'entreprise.

Les employeurs ont reçu ou reçoivent actuellement des états de déclaration préremplis sur la base de renseignements fournis par les caisses régionales d'Assurance Maladie.

Ils doivent vérifier, modifier, compléter ces états avant de les retourner à un centre informatique désigné et d'aviser la Mairie de cet envoi, **le tout avant le 5 mai 1992.**

DROIT DE REGARD DES SALARIES

Les salariés doivent être avisés par l'employeur que celui-ci établit les listes. Ils doivent être mis en mesure de consulter ces listes, ils ont quinze jours à partir de la date où ils ont été prévenus pour le faire.

Attention chaque salarié doit avoir accès à toute la liste, pas seulement à leur nom. Les systèmes de cache sont interdits.

Les salariés, individuellement peuvent demander des modifications sur les renseignements fournis les concernant, ou sur la composition de la liste, sur la section de rattachement.

S'il n'obtiennent pas les corrections souhaitées, ils doivent formuler leurs observations par écrit, celles-ci seront transmises au Maire par l'employeur.

On a bien sûr intérêt à ce que les observations soient formulées par écrit dans le délai de quinze jours prévu. Dans ce cas c'est une obligation de l'employeur de les transmettre au Maire.

En qualité de représentant syndical, le délégué ne peut pas faire des observations, mais en tant qu'électeur, il peut intervenir sur l'ensemble de la liste des salariés de son entreprise.

On a voulu réduire au maximum la capacité d'intervention du syndicat, mais celui-ci a tout intérêt à collecter les doubles des observations faites, elles serviront plus tard devant les commissions électorales.

Après le délai de 15 jours, il est toujours possible de formuler des observations, mais elles doivent alors être transmises directement au Maire, rien ne s'oppose à ce que la transmission se fasse par le canal d'une représentation syndicale.

Dans les entreprises de plus de 10 salariés, les modalités de consultation de la liste doivent faire l'objet d'un débat avec les représentants des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise.

Un procès-verbal de consultation doit être établi, il doit mentionner la date à laquelle les documents ont été envoyés. Il faut exiger à tout le moins qu'il comporte les dates de début et de fin de la consultation, les observations reçues et celles transmises au Maire, les observations éventuelles des organisations syndicales sur le déroulement des opérations.

QUE FAUT-IL CONTROLER ?

Il est important de tout vérifier mais on peut indiquer quelques points particuliers, source des principales anomalies prévisibles.

En premier lieu essayer de repérer les omissions, on a déjà signalé les précaires, il faut aussi citer les salariés en suspension de contrat de travail qui doivent figurer, par exemple les personnes en congé de maladie, en congé de maternité, au service militaire, en congé de conversion, etc....

Il faut aussi vérifier tous les renseignements individuels et certains ne peuvent l'être que par les intéressés eux-mêmes.

Des erreurs dans les noms, prénoms, pour les femmes le nom d'épouse, dans l'adresse, peuvent empêcher les électeurs de recevoir leur carte et leur matériel de vote.

Du matériel de vote non reçu, c'est des abstentions en plus.

Vérifier également la date de naissance, le lieu de naissance et le département.

L'absence de certains de ces renseignements ou une erreur peut conduire le centre informatique à juger la déclaration inexploitable pour information incomplète ou illisible. Elle pourrait alors, même si c'est aberrant, être rejetée dans sa totalité.

La question de la section de rattachement présente un caractère plus collectif. Le rattachement à l'une des sections Industrie, Commerce, Agriculture, Activité Diverse, est déterminée par l'activité principale de l'employeur.

Le code APE permet de répartir entre Industrie et Commerce. Le classement en Agriculture est fait d'après l'article 1144 du code rural. Les Activités Diverses récupèrent ce qui reste. Un tableau sera reproduit dans l'une de nos publications.

Dans le cas d'un employeur ayant plusieurs activités, la principale est celle au titre de laquelle il emploie le plus grand nombre de salariés.

L'inscription des électeurs de la section Encadrement a toujours été source de manoeuvres et donc de litiges, une information particulière sera également donnée sur cette question.

Les imprimés sont actuellement à disposition des employeurs, et probablement ces derniers commencent à travailler dessus.

LES POSSIBILITES D'INTERVENTIONS SYNDICALES

La date de photographie de l'électorat étant le 31 mars 1992, l'ouverture de la consultation des listes ne peut avoir lieu qu'à partir du 1er avril et doit être terminée le 5 mai 1992. Le délai de consultation étant de 15 jours, l'ouverture du droit à consultation se situe entre le **1er avril et le 20 avril,** la consultation elle-même se pousuivra jusqu'au 5 mai.

Un maximum d'initiatives devront être prises par toutes nos organisations dans cette période très courte. Dans les entreprises où nous sommes organisés, rien ne s'oppose à rencontrer l'employeur dès maintenant pour fixer les modalités de la consultation. Une information complète pourra alors être faite en direction des salariés de l'entreprise.

La campagne officielle de communication du Ministère du Travail, ne vise que les employeurs pour les inciter à déclarer leurs salariés (les chômeurs on en reparlera).

Nous serons donc pratiquement les seuls à intervenir sur cette phase en direction de la masse des salariés.

Nous avons un temps très court pour le faire, la liste de toutes les entreprises est depuis janvier à la disposition des Préfectures et des Mairies qui en ont fait la demande. Il n'y a pas d'instruction pour nous la donner, mais pas non plus pour nous la refuser.

Il faut exiger ces listes au plus vite, y compris contre un engagement à n'utiliser ces listes qu'à des fins électorales pour écarter un refus fondé sur la loi informatique et liberté de 1978.

Si la diffusion de matériel à la porte des entreprises, ou sur des lieux de passage (il ne faut pas oublier que la moitié des inscrits potentiels travaillent dans des entreprises de moins de 10 salariés), est irremplaçable parce qu'il permet le contact direct avec les salariés, il faut également faire le siège des médias locaux, journaux, radio, FR3.

La priorité de nos efforts, et donc de l'utilisation du temps disponible étant affecté aux initiatives en direction des salariés, il y a aussi à harceler les pouvoirs publics et à essayer d'avoir le maximum d'aide des Mairies.

L'Inspection du Travail et les Mairies vont avoir accès par un service minitel à un état des saisies effectuées, **cela à partir du 13 avril 1992.** Un état de saisie général sera adressé **à tous le 28 avril** pour faciliter les relances (sic). L'accès à ces services a été obstinément refusé par le Ministère du Travail et le patronat aux organisations syndicales. Par contre on peut tout à fait saisir l'Inspection du Travail pour être renseigné au cas par cas, en fonction de la situation constatée, cela peut valoir la peine de faire le siège de cette administration qui est compétente pour veiller au respect des droits des salariés.

Nous ne pouvons accepter que les représentants des organisations locales ou départementales des confédérations les plus représentatives au niveau national ne soient pas reconnus comme des intervenants normaux auprès des employeurs pour connaitre des modalités d'établissement et de consultation des déclarations. Ces organisations sont habilitées à présenter les listes de candidatures, elles sont considérées comme représentatives des salariés, qu'il y ait ou non une organisation dans l'entreprise, elles peuvent désigner des militants pour être "conseiller du salarié" et assister les salariés quand il n'y a pas d'organisation dans l'entreprise, défendre les salariés devant les prud'hommes etc.

Dans les entreprises parrainées, il faut demander à l'employeur dans quelles conditions il établit les listes et il organise la consultation des salariés, connaître le calendrier et le faire connaître aux salariés.

COMMENT LIMITER L'EXCLUSION DES CHOMEURS ?

En ce qui concerne les chômeurs, c'est le sabotage intégral, l'objectif du gouvernement n'est pas de dépasser le chiffre de 20 000 inscrits atteint en 1987.

La méthode juste et la plus simple était de faire inscrire les chômeurs enregistrés comme demandeurs d'emploi au 31 mars par les ANPE.

Au lieu de cela on exige des chômeurs un acte volontaire et on les place dans des conditions extrêmement difficiles pour l'accomplir.

En principe les chômeurs recevront un imprimé à leur nom qu'ils devront retourner, complété au plus tard le 5 mai 1992 à l'adresse suivante :

- Centre de déclarations prud'homales
  93399 - BOBIGNY Centre de Tri CEDEX 9

Ils devront signer cette déclaration comportant une attestation sur l'honneur qu'ils n'ont pas quitté volontairement leur emploi sans un motif reconnu légitime et qu'ils recherchent effectivement un emploi et joindre photocopie de leur dernier bulletin de salaire.

C'est à eux qu'il appartiendra de cocher la section où ils doivent être inscrits.

Le dernier bulletin de salaire permettra une vérification partielle, mais en ce qui concerne la section Encadrement c'est le flou le plus complet.

Ce sont les ASSEDIC qui enverront ces documents, pour être en capacité de le faire dans les délais, la date du 31 mars ne pourra, sans doute, pas être prise en compte, ni pour les inscriptions récentes, ni pour les radiations.

Des imprimés vierges seront disponibles dans les Agences locales de l'emploi.

A l'heure actuelle, il est prévu que les 740 Agences reçoivent chacune 250 exemplaires.

Il ne faut pas perdre de temps pour en récupérer le maximum.

Sans intervention, sans aide, les inscriptions seront marginales et souvent inexploitables.

Il faut organiser des envois collectifs :

- présence dans les ANPE
- permanence dans les UL et UD
- appels par le canal des médias
- organisation de réunions des chômeurs dans les quartiers particulièrement touchés.
- etc.

Cas particuliers des stagiaires en formation professionnelle.

Ils n'ont pas en tant que tel la qualité d'électeurs.

Mais s'ils étaient demandeurs d'emploi ou jeunes ayant une expérience professionnelle, ils sont considérés comme électeurs au même titre que les demandeurs d'emploi.

Comme ils sont écartés des statistiques, il n'est pas prévu, à ce jour, que l'ASSEDIC leur envoie un imprimé de déclaration.

Ce n'est pas non plus aux organismes de formation de les inscrire.

Nous devons donc prendre des dispositions particulières pour inscrire cette catégorie.

* *
*

On voit que la charge de travail est particulièrement lourde du 15 mars au 5 mai, 7 semaines en gros.

Il faudra l'aide de toutes les fédérations pour drainer un maximum de militants vers les UL.

Il faut dès à présent solliciter les fédérations du secteur public qui ne sont pas directement impliqués dans le vote pour qu'ils utilisent au maximum les droits à "autorisation spéciale d'absence" et à "décharge de service" pour renforcer les collectifs d'UL.

On peut aussi demander à l'UCR d'appeler les retraités pour couvrir certains quartiers d'habitation, certains quartiers de commerce, de service, d'artisan, pour tenir des permanences pour les chômeurs etc..

QUELQUES DATES IMPORTANTES A RETENIR

---

31 mars	Photographie du corps électoral.
5 mai	**Limite d'envoi des états de déclaration d'inscription par les employeurs. Limite d'envoi des déclarations individuelles pour les chômeurs.**
23 juin	Les Maires reçoivent les documents préparatoires des centres de traitement indormatiques.
7 août	Les Maires doivent avoir retourné aux centres, les modifications des documents préparatoires suite aux interventions des salariés.
entre le 23 juin et le 7 août	Les commissions communales doivent être réunies et consultées.
2 septembre	Date limite pour le Préfet pour publier l'arrêté fixant la liste des bureaux de vote, après consultation des organisations syndicales les plus représentatives au niveau national.
5 octobre	Le Maire arrête la liste électorale après avis des commissions électorales.
du 7 au 16 octobre	Période de saisine du juge d'instance du contentieux de la liste électorale.
19 octobre au 5 novembre 12h	**Dépôt des listes de candidatures.**
9 novembre	Installation de la commission de propagande.
16 novembre 18h	**Limite de remise à la commission de propagande des bulletins de vote et circulaires (profession de foi).**

9 décembre Scrutin 8h-18h sauf arrêté dérogatoire.

ETATS GENERAUX DE L'EMPLOI

A L'OFFENSIVE A TOUS LES NIVEAUX

♦ **Le gouvernement a décidé d'organiser des Etats généraux pour l'emploi.**

Bien entendu, il ne s'agit pas pour lui de répondre aux vrais problèmes que cette question sous-tend - chômage - précarité - qualification - contenu du travail - droits des salariés et droits syndicaux - investissement - développement des potentiels économiques etc.....

Non, il s'agit de créer l'illusion qu'il s'occupe d'une question qui devient la préoccupation majeure du monde du travail, et puis de trouver les consensus nécessaires pour accompagner toutes les politiques de restructuration de l'emploi.

♦ **Dans une lettre adressée au Premier Ministre, et lors d'une rencontre d'une délégation avec le Ministre du Travail, nous avons réaffirmé que ce qui compte, ce ne sont pas les discours, mais les actes.**

Alors que partout dans tous les secteurs, dans toutes les régions, c'est une dégradation préoccupante de l'emploi que connaissent les salariés et population, se traduisant par la privation d'emplois pour des millions de salariés, ce que veulent les salariés, ce sont des dispositions concrètes qui contribuent à développer l'emploi, en quantité, en qualité.

C'est pour faire entendre la voie des salariés que la CGT participera aux initiatives que le gouvernement à l'intention d'organiser.

Comment le gouvernement envisage t-il d'organiser les états généraux :

Le calendrier annoncé est le suivant :

* **Avant le 15 Mars,** lancement de la démarche par le Premier Ministre et les Ministres concernés lors d'une réunion avec les organisations patronales et syndicales représentatives

Il semble que le gouvernement hésite sur la date du lancement : avant ou après les élections.

* **Entre le 15 Mars et le 5 Avril,** engagement par le Préfet de Région, avec les Préfets de départements, de la réalisation d'un dossier faisant "le bilan de la situation de l'emploi". Cela donnera lieu à concertation avec les organisations patronales et syndicales sur la base de consultations bilatérales.

* **A partir du 5 Avril,** réunion des instances compétentes au niveau régional et local, dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle :
- Comité économique et Social Régional si le Président en est d'accord
- Comité Régional de la Formation Professionnelle, de la Promotion sociale et de l'Emploi
- Comité de Bassin d'emplois

Le Préfets de département consulteront les acteurs locaux, publics et privés.

* **Avant le mois de Mai 1992,** synthèse de ces travaux organisée à l'initiative du Préfet de région

* **Courant juin 1992,** synthèse nationale

Oui, ils veulent en faire une grande "opération médiatique" avec des initiatives décentralisées.

Participation active aux états généraux : A l'offensive sur les questions de l'emploi

♦ Cette opération du gouvernement ne doit-elle pas être pour nous, l'occasion d'amplifier les actions en cours et d'en susciter des nouvelles ?

* Oui, en imaginant des initiatives qui vont contribuer à ce que dans chaque entreprise, établissement, nous créons les conditions pour que s'expriment les besoins des salariés et que soient mis en débat les repères revendicatifs adoptés au 44ème Congrès :

*** Besoin de création d'emplois stables, à temps plein, dans les entreprises, pour promouvoir la place des salariés au travail dans toutes leurs dimensions :**

- Permettre la pleine mise en oeuvre des qualifications de chacun, les reconnaître dans le salaire, organiser les déroulements de carrière
- Alléger la charge de travail, réduire le temps de travail sans perte de salaire, assurer la qualité des productions et des services, la sécurité des installations
- Enrichir les tâches de chacun sans que cela se traduise par le stress, organiser la formation sur le temps de travail, rendre possible le droit à la retraite, le droit à la maternité
- Assurer un exercice normal du droit syndical
- Permettre le financement de la Sécurité Sociale, de la protection civile

*** Besoin du développement de l'emploi pour le développement des activités industrielles et de services, la relance économique**

* Oui, en faisant la démonstration qu'il existe de grandes potentialités mais à condition qu'elles soient mobilisées pour le progrès économique et social : Innovations technologiques, qualification non utilisée des salariés au chômage, ressources financières publiques et privées.

L'exemple de la Ciotat est là.

Il y a des "La Ciotat" dans toutes les régions.

♦ Cela ne doit-il pas être l'occasion de faire monter en puissance, les exigences dans tous les secteurs de la reconquête des tissus industriels et de services pour la réponse aux besoins des populations et la coopération internationale.

♦ Cela ne doit-il pas être l'occasion de partir des diversités pour faire monter les convergences.

Par exemple : L'insertion de tous dans l'emploi, des formations adaptées, doivent devenir une exigence tout à la fois des chômeurs, des actifs et des retraités.

Des services publics répondant aux besoins appellent à des convergences de luttes entre les salariés du service public et du privé.

♦ Et puis de poser les questions :

Quelle finalité dans l'action du Ministère du Travail ?
Quel rôle des Inspecteurs du Travail, des agents de l'AFPA, de l'ANPE, de l'ANACT ?

En tous cas, il nous faut créer les conditions maximum pour que les états généraux soient ceux qui donnent la parole aux principaux intéressés, et ce sont bien de multiples débats avec les syndiqués, les salariés qui doivent se développer et se traduire en revendications, en actions, et en adhésions à la CGT

DECLARATION DU BUREAU CONFEDERAL

En renforçant leur lutte pour la défense de leur emploi et de leur statut social, les dockers font le choix de l'avenir. Plutôt que de vitupérer, le Secrétaire d'Etat à la Mer devrait tirer la leçon de l'incommensurable gâchis qu'il a organisé avec le patronat et dont il porte l'entière responsabilité.

Il voulait diviser les dockers, les mettre à genoux, casser la CGT. Il n'y est pas parvenu. La combativité dans les ports est intacte et les dockers ont une claire vision des enjeux de leur lutte. Ils démontrent quotidiennement leur détermination.

Il voulait opposer les dockers aux travailleurs et aux populations, en présentant à l'opinion des mesures en apparence de progrès social comme la mensualisation et les contrats à durée indéterminée, mesures qu'il a perverties en les utilisant pour supprimer plusieurs milliers d'emplois et faire de la précarité le mode de vie de milliers de salariés.

A l'heure actuelle, malgré le pilonnage médiatique, la manoeuvre a échoué. Dans les ports et parmi la population, apparaissent plus clairement les objectifs patronaux et gouvernementaux : casser les droits des salariés comme dans d'autres secteurs, pour imposer le recul de notre activité maritime et des abandons nationaux. D'un même mouvement, le gouvernement et le patronat bradent notre potentiel maritime, s'opposent à la relance de la construction navale dans notre pays, accentuent le recul industriel, destructurent le service public pour accompagner les choix européens.

De fait, il s'agit de faire éclater le statut des dockers et des marins, abandonner le domaine public maritime, livrer les ports à la privatisation et aux appétits financiers de quelques grands groupes multinationaux et de les transformer en zones franches avec des travailleurs sans droit, de placer notre activité portuaire et notre flotte en dépendance des grands groupes qui contrôlent le transport international.

En refusant le diktat du Ministre, les dockers, à partir de leurs revendications, ont porté un coup d'arrêt à l'entreprise de sabordage du Secrétaire d'Etat à la Mer.

Le Bureau-confédéral et toute la CGT sont totalement solidaires des dockers en lutte et de leur Fédération CGT. Ce conflit dépasse les activités maritimes, il concerne l'ensemble du monde du travail car il s'attaque au statut des salariés en général.

Il invite l'ensemble de ses organisations à leur exprimer leur solidarité et, sans attendre, dans tous les départements, régions, avec les professions concernées, à construire les ripostes solidaires pour imposer, par l'action, un autre avenir pour la filière maritime de notre pays.

Il serait sage que le Gouvernement prenne en compte la détermination des salariés et engage sans attendre les véritables négociations nationales que les dockers exigent et que l'avenir de nos activités portuaires mérite.

Montreuil, le 5 mars 1992.